

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique, le Mercredi 14 Mai 2025, à 18h45, à la salle de la mairie
A Dampierre sur le Doubs,

Le 09/05/2025,
Le Maire,
GENIN Yanick

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 Mars 2025
- Validation de la décision de la Commission d'appel d'offres
- Informations et questions diverses

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 14 Mai 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le QUATORZE MAI, à 18h45, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yanick GENIN, Maire.

Présents : Mesdames ANDRIEUX Marie-Hélène, CHARRIER Béatrice et EGGENSPILLER Muriel, et Messieurs BONNOT Pierre-Marie, GANARD Michel, GENIN Yanick, RENAUD Jean-Claude et VADAM Pascal.

Procurations : Monsieur MITTON André donne procuration à Monsieur GANARD Michel

Monsieur LARRIERE Thierry donne procuration à Madame CHARRIER Béatrice

Absents excusés : Madame ROUX Katy

Secrétaire : Béatrice CHARRIER

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
 - Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 Mars 2025
 - Validation de la décision de la Commission d'appel d'offres
 - Informations et questions diverses
-

1. Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil nomme Madame CHARRIER Béatrice pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. Approbation du conseil municipal du 26 Mars 2025

Le projet de procès-verbal de la réunion du 26 Mars 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du Conseil.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 26 Mars 2025

3. Délibération 2025-010 : Attribution et autorisation de signer le marché de travaux – Aménagement de la Rue Prunevelle

Monsieur le Maire informe les conseillers que la présente consultation a pour objet les travaux relatifs à l'aménagement de la Rue Prunevelle.

Rappel de la Procédure :

La procédure de passation employée est celle de la procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 11 Mars 2025, via le profil acheteur e-marchespublics.com et au BOAMP, pour une date limite de remise des offres fixée au vendredi 18 Avril 2025 à 12 heures.

Les pièces constitutives du dossier de consultation étaient téléchargeables sur le profil acheteur e-marchespublics.com, et les candidats avaient l'obligation de remettre une offre dématérialisée sur ce même profil.

3 plis ont été reçus conformément aux stipulations du règlement de la consultation et de l'avis d'appel public à la concurrence :

Ces offres sont juridiquement et administrativement recevables et ont été analysées.

Attribution du marché :

Les critères pondérés retenus pour la sélection des offres ont été les suivants :

Critères	Pondération
Prix des prestations	40 %
Valeur technique	60 %

Les prestations n'ont ni été alloties, ni décomposées en tranches.

La Commission d'appel d'offres a analysé les offres reçues, accompagné de l'entreprise BDP, en charge de la maîtrise d'œuvre et de l'analyse des offres :

Entreprises	Offre HT Totale
EUROVIA	297 471.40€
COLAS	302 488.05€
ROGER MARTIN	340 034.00€

Après analyse des offres, le Conseil Municipal

- **Décide** d'attribuer le marché au prestataire suivant :

Entreprises	Offre HT Totale	Offre TTC Totale
EUROVIA	297 471.40 €	356 965.68 €

- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Visa du contrôle de légalité : 16/05/2025

Points n'ayant pas donné lieu à délibération

- Le bulletin municipal est en cours d'élaboration et nécessitera une relecture avant impression.
Un devis a été établi 694.19€ pour 250 exemplaires.
- L'entreprise LUMI ELEC a terminé le remplacement des luminaires sauf dans la rue Ronte-Essert. Une modification du contrat de maintenance est envisagée.
Deux rues sans abaissement : la rue de Prunevelle ainsi que la rue du Canal.

L'ordre du jour étant écoulé. La séance est levée à 19h45

COMMUNE DE DAMPIERRE SUR LE DOUBS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Mai 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET DECISIONS

Les délibérations suivantes ont été examinées au cours de cette séance et peuvent être consultées au secrétariat de mairie :

2025_010	Attribution de Marché rue de Prunevelle

En application de l'article L.2121.25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la Mairie le 14 Mai 2025.